



CAMP DE RÉFUGIÉS DE DOMIZ 1

Observatoire des Camps de Réfugiés
Pôle Étude et Recensement des camps
Zone Afrique du Nord et Moyen-Orient

Pola Anquetil-Barba
Mai 2023



PHOTO: © Britt Willoughby Dyer / Lemon Tree Trust

CAMP DE RÉFUGIÉS DE DOMIZ 1

Localisation du camp	3
CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP	4
Création et évolution du camp	4
La population accueillie	6
LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE	8
Région autonome du Kurdistan et Irak fédéral, quelles relations?	8
Le Kurdistan irakien autonome et la question des réfugié·e·s	10
LA GESTION DU CAMP	11
Les gestionnaires du camp	11
Statut des résident·e·s et protections internationales	13
Services assurés dans le camp	14
PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS DES RÉSIDENT·E·S	21
Effectivité des services à relativiser	21
Insécurité et violations des droits humains	23
Crise de l'assistance humanitaire	23
Manque de documentation	24
Perspectives d'avenir et la question du retour	25
SOURCES ET RÉFÉRENCES	27



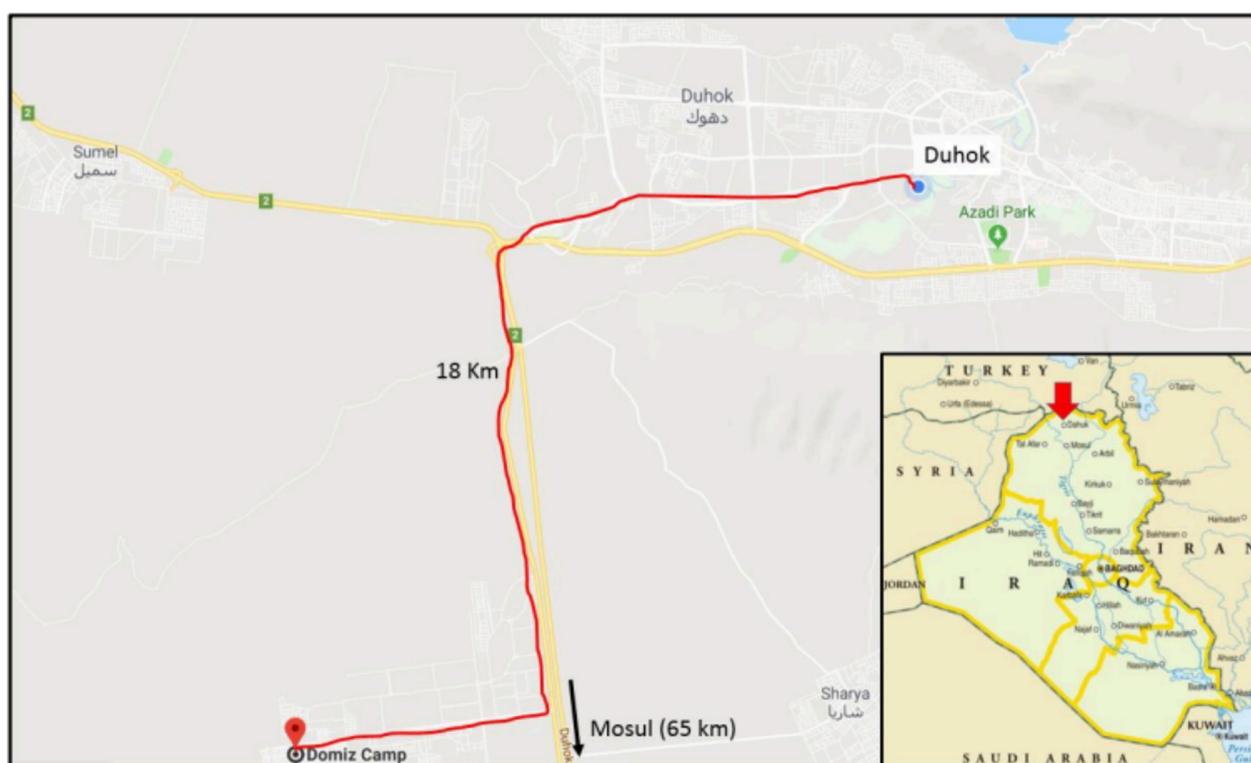
LOCALISATION DU CAMP DE RÉFUGIÉ·E·S DE **DOMIZ 1**



SOURCE CARTE : UNHCR CAMP PROFILE DÉCEMBRE 2015 [1]

Domiz 1 est un camp de réfugiés officiel situé dans la région autonome du Kurdistan au nord de l'Irak (KRI). Il se trouve dans le Gouvernement de Duhok, le long de la route Mossoul-Duhok[2], à 18 km au sud-ouest de la ville de Duhok et à environ 60 km de Mossoul.

Le camp avait en 2018 une surface de 1 750 000² (soit l'équivalent d'environ 245 terrains de football).



SOURCE CARTE : GIZ, 2019[3]

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

CRÉATION ET ÉVOLUTION DU CAMP

La création et l'évolution du camp de Domiz 1 s'inscrit dans le contexte du conflit syrien qui éclate en 2011 et déchire la Syrie depuis lors.

GUERRE CIVILE SYRIENNE

En 2011, la région du Moyen-Orient est traversée par un large mouvement de contestation, les « Printemps Arabes » qui naît en Tunisie fin 2010 et se propage dans les autres pays de la région dont l'Égypte et la Libye. Le mouvement atteint la Syrie et de grandes manifestations dénoncent les pratiques du régime, installé depuis des décennies, et expriment le désir de démocratie et de libertés de la population.

Entre 2011 et 2013, alors que la répression du Régime de Bachar al-Assad est violente, le conflit se militarise et les manifestations pacifiques sont peu à peu remplacées par des affrontements entre le régime syrien et des groupes armés rebelles rassemblés sous la bannière de l'Armée Syrienne Libre (ASL). Des groupes jihadistes profitent du contexte d'insécurité et de la porosité des frontières pour s'installer en Syrie et à la fin du mois de juin 2014, l'un de ces groupes, l'« État Islamique » (EI), proclame le califat islamique entre la Syrie et l'Irak[4]. Le conflit, jusque-là concentré entre le régime syrien et les différents groupes rebelles de l'opposition

prend une nouvelle tournure et se globalise. Une coalition internationale menée par les États-Unis est notamment créée en 2014, afin de frapper les positions de l'EI et en 2015, la Russie fait son entrée dans le conflit. Le Kremlin, allié de Bachar el-Assad, s'attèle principalement au bombardement des villes tenues par l'opposition modérée afin de permettre le maintien au pouvoir de son allié syrien[5].

Ce conflit est considéré comme l'une des plus grandes catastrophes humanitaires depuis la seconde guerre mondiale[6]. C'est également le phénomène de déplacement contraint de population le plus important de l'époque contemporaine[7].

En effet, il aurait engendré 6.6 millions de déplacés internes et poussé hors des frontières près de 5.6 millions de réfugié·e·s, selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés (UNHCR)[8]. Les Syrien·ne·s ont fui en premier lieu dans les pays alentours : au Liban, en Jordanie, en Turquie ou encore en Irak.

L'Irak, et notamment le gouvernorat de Duhok, est une destination privilégiée pour les populations du nord-est syrien, en raison de la proximité géographique et culturelle.

KURDISTAN IRAKIEN

La région autonome du Kurdistan irakien (KRI), appelé « Bachour » (« Kurdistan du Sud » en kurde)[9], est une région qui s'étend sur 38 000 km² et compte près de 6.2 millions de personnes, majoritairement kurdes[10].

Située au nord de l'Irak, cette région n'est pas indépendante mais possède une véritable autonomie instituée par la Constitution irakienne de 2005 qui fait de l'Irak un État fédéral. La région est divisée en trois gouvernorats : Duhok, Erbil et Souleymanyeh, sa capitale officielle est Erbil et elle est administrée par le Gouvernement Régional du Kurdistan (GRK).

De 2004 à 2014, le KRI connaît un véritable développement économique, tandis que le reste de l'Irak s'enfonce dans l'instabilité. La région devient un véritable « proto-État »[11] avec un Parlement, des institutions judiciaires, une armée, ainsi qu'un contrôle total sur ses frontières. En outre, la région possède de grandes ressources pétrolières. Aussi, alors que le conflit syrien s'installe

dans la durée, la région est une destination privilégiée pour les réfugié·e·s, mais également pour les déplacé·e·s internes irakien·ne·s qui fuient les exactions de l'EI qui opère également en Irak. Entre 2011 et 2022, ce sont plus d'un million de Syrien·ne·s qui ont fui vers le KRI[12]. Duhok est le gouvernorat principal d'accueil de Syrien·ne·s jusqu'en 2014, il est aujourd'hui le deuxième après Erbil[13].

En décembre 2022, environ 94% des populations réfugiées en Irak vivaient au sein du KRI, soit 242 000 personnes.

Sur ces personnes réfugiées au sein du KRI, 32% étaient installées au sein du gouvernorat de Duhok, soit près de 84 000 personnes. En outre, alors qu'à l'échelle de l'Irak, la majorité des personnes réfugiées vivent en zone urbaine et seulement 36% dans un camp, dans le gouvernorat de Duhok la tendance est inversée et ce sont 57.74% des personnes réfugiées qui vivent au sein d'un camp[14].



LE CAMP DE DOMIZ 1

Le camp de Domiz 1 ouvre officiellement le 1^e avril 2012[15] sur un terrain mis à disposition par le gouvernorat de Duhok à l'UNHCR[16]. Il est initialement prévu pour accueillir 1 000 personnes[17]. Cependant, face à l'afflux de réfugié·e·s, il est progressivement étendu.

- **Début décembre 2012**, huit mois après sa mise en place, près de 17 000 personnes étaient déjà présentes dans le camp[18].
- **En octobre 2013**, les résident·e·s sont environ 45 000 pour une capacité maximale de 32 667[19] et en décembre 2013, le camp Domiz 2 est créé à 2km de Domiz 1 afin de désengorger ce dernier[20].
- **En décembre 2014** le camp était déjà fermé aux nouvelles personnes y arrivant, excepté dans les situations de regroupement familial[21].
- **En 2016**, la population du camp tombe autour de 30 000 individus, et est restée plutôt stable depuis.
- **En juillet 2019**, selon la GIZ, agence de coopération internationale allemande pour le développement, en juillet 2019 le camp a été rénové et agrandi[22] et en 2023, il compte environ 30 800 résident·e·s, ce qui en fait le camp le plus important d'Irak, et l'une des zones d'encampement les plus importantes de la région d'Afrique du nord et du Moyen-Orient[23].

L'accès au camp se fait facilement depuis la route, même pour des camions de grande taille[24]. Le camp s'est étendu au fil des années vers les zones urbaines proches et de nombreuses échoppes ont émergé le long des routes qui relient le camp à l'extérieur[25]. De plus, les résident·e·s syrien·ne·s du camp ont été globalement bien accueilli·e·s, notamment du fait de certaines proximités ethniques et culturelles avec la population hôte irakienne. Certain·e·s résident·e·s travaillent dans la ville voisine de Duhok et de nombreux habitant·e·s de la ville utilisent des services dispensés dans le camp[26]. Domiz 1 était voué à être un camp temporaire mais les responsables du camp, les agences onusiennes et les organisations humanitaires y travaillant considèrent, aux vues de l'évolution de la situation en Syrie et des perspectives des résident·e·s, que le camp est établi au moyen long terme[27].

LA POPULATION ACCUEILLIE

NOMBRE DE RÉSIDENT·E·S

En 2023[28], les résident·e·s étaient estimé·e·s à environ:

30 800

(environ 6 600 ménages[29])

(contre 10 000 pour Domiz 2[30])

ORIGINES DES RÉSIDENT·E·S



Déplacé·e·s syrien·ne·s

Syrien·ne·s, principalement des kurdes originaires du gouvernorat d'Al-Hasakah (69% seraient originaires des villes de Quamishli et d'Al-Malika au nord-est syrien[31]) mais également de Damas[32]. Les résident·e·s sont majoritairement des musulman·e·s sunnites kurdophones et arabophones[33].

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Les mineur·e·s représentent environ 50% de la population du camp et la répartition selon le genre est équilibrée[34] avec toutefois un tout petit peu plus d'hommes que de femmes[35]. Ce sont 1043 mineur·e·s qui ont été catégorisé·e·s comme « enfants à risque »[36].

La répartition démographique renseignée par l'UNHCR en 2018 nous dresse le portrait suivant[37]:



SOURCE GRAPHIQUE: INTER-SECTOR AGENCY INTERVENTIONS, DOMIZ 1 CAMP PROFILE, 2018, OP. CIT.

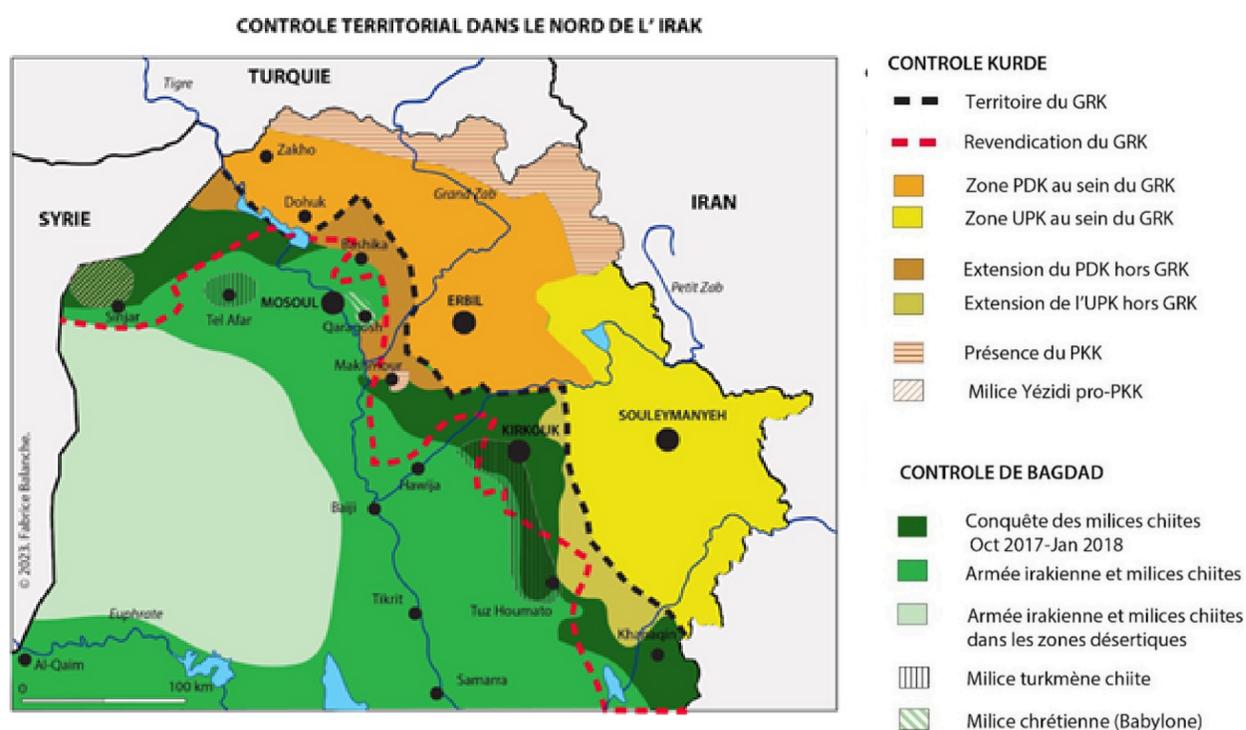
LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

RÉGION AUTONOME DU KURDISTAN ET IRAK FÉDÉRAL, QUELLES RELATIONS ?

En Irak, le mouvement nationaliste kurde et ses revendications d'autonomie ou d'indépendance ont une histoire longue. Depuis les années 1940 notamment, des révoltes sont menées pour l'autonomie des Kurdes, mais c'est la chute de Saddam Hussein qui va mener le KRI face à l'opportunité d'une autonomie réelle[38].

En effet, à la chute du régime en 2003, les forces kurdes, alliées des Etats-Unis pendant la guerre, ont gagné des territoires et sont les mieux organisées, les Kurdes sont d'ailleurs les seul-e-s à présenter une Constitution déjà rédigée[39]. Dans ce contexte, la Constitution de 2005 institue le fédéralisme de l'Etat irakien, et ce presque spécifiquement pour la région du Kurdistan. **En effet, l'article 117 de la Constitution, « reconnaît la région du Kurdistan, ainsi que ses pouvoirs existants, comme une région fédérée »**[40]. D'autres régions ont exprimé, depuis lors, leurs désirs d'autonomie mais leurs demandes n'ont pas abouti et l'Irak fédéral n'est finalement constitué que d'une seule région fédérée : le KRI[41].

Si le conflit syrien et l'expansion de l'EI en Syrie et en Irak ébranle la région, le GRK réussit, lors des premières années, à maintenir son autonomie face à l'État central ainsi que la stabilité de sa région. Cela tient notamment au fait que les forces de la coalition internationale ont basé le centre opérationnel de leur lutte anti-EI à Erbil, qui devient une véritable capitale diplomatique. En outre, les « Peshmergas », forces armées du Kurdistan, jouent un rôle important dans la reprise de territoire aux mains de l'EI au niveau de la ceinture territoriale à la frontière entre le KRI et l'Irak fédéral, dont notamment la ville de Kirkouk[42]. Cette ceinture qui s'étend de la frontière syrienne à la frontière iranienne est une zone multicommunautaire revendiquée par les Kurdes, avec la ville de Kirkouk au centre, véritable nœud pétrolier stratégique.



SOURCE IMAGE : FABRICE BALANCHE, « IRAK ET SYRIE », OP. CIT.

Entre 2014 et 2017, le GRK retire de grands revenus de l'extraction du pétrole dans cette région, pétrole qu'il vend sans l'intermédiaire de Bagdad[43]. Aussi, dans le contexte d'un État irakien affaibli, en proie à l'instabilité et l'insécurité, le GRK décide d'organiser un référendum pour l'indépendance du Kurdistan. Celui-ci a lieu en septembre 2017 et obtient une majorité de vote en faveur de l'indépendance. Toutefois, le résultat n'est reconnu ni par l'État central, ni par la communauté internationale qui craint une déstabilisation plus grande de la région.



C'est un vrai coup dur pour le GRK et Bagdad en profite pour reprendre les territoires perdus au profit des Kurdes au niveau de la ceinture pétrolière au Sud du KRI. Le GRK perd des territoires riches, dont la ville de Kirkouk, ce qui plonge le KRI dans une grave crise financière dont il ne sort qu'en 2021 grâce notamment à une « rationalisation des finances publiques et [au] retour des transferts de Bagdad »[44]. Depuis lors, des expert·e·s considèrent que Bagdad mène une asphyxie « lente mais déterminée » [45] du Kurdistan irakien. Le rapport de force est en faveur de l'État fédéral et si l'autonomie du KRI n'est pas directement menacée aujourd'hui, sa stabilité est largement dépendante de la coopération avec Bagdad, notamment face à la Turquie qui mène une quasi occupation d'une partie du KRI selon Hardy Mede[46].

Aujourd'hui, le GRK cumule une dette exorbitante, ce qui engendre de nombreux retards de paiement des fonctionnaires et provoque la colère des populations[47]. Des organisations de défense des droits humains ont par ailleurs reproché au GRK et ses différents acteurs des atteintes aux droits humains[48] et des pratiques de corruption et de clientélisme politique[49]. Les conflits intra-kurdes et tout particulièrement les tensions historiques entre le PDK, parti tenu par le clan de Barzani et l'UPK créé par le clan Talabani ont « laissé des traces au GRK et contribue toujours à saper son unité politique face à Bagdad »[50]. Le PDK et l'UPK, les deux principaux partis au sein du KRI n'ont par exemple jamais accepté d'unifier leurs forces armées sous le contrôle du Ministre de la défense du GRK, chaque parti a sa propre force de Peshmergas et seuls 27% des Peshmergas sont nationalisés. De même, chaque clan contrôle ses postes douaniers et les ressources douanières qui y sont liées. Or, les principaux postes douaniers sont sous contrôle du PDK, ce qui crée des tensions avec l'UPK qui dénonce cette inégalité et menace de rompre avec le GRK[51].



PDK



UPK

En dépit de ces différents problèmes, il faut souligner le fait que « le GRK a réussi à bâtir une économie prospère, à développer des infrastructures modernes et à devenir un territoire attractif pour les investisseurs irakiens et étrangers »[52]. Les taux de pauvreté des gouvernorats du KRI sont les plus faibles d'Irak en 2020 et le niveau de vie de la région est d'environ 5 000\$ par habitant·e·s par an en 2022[53].

Pour Fabrice Balanche, spécialiste de la question kurde, si la gouvernance du GRK ne peut être considérée comme démocratique « selon les standards occidentaux », il faut appuyer le fait que des élections existent, qu'une opposition est représentée, que le pouvoir **« se préoccupe du développement économique et fait tout pour attirer les investissements extérieurs, ce qui implique un État de droit. Les médias indépendants existent et ne sont pas inquiétés lorsqu'ils critiquent le gouvernement régional »**[54].

LE KURDISTAN IRAKIEN AUTONOME ET LA QUESTION DES RÉFUGIÉ·E·S

La situation de protection des réfugié·e·s au sein du KRI est fortement inclusive. En effet, dès le début du conflit syrien en 2011, les autorités locales du KRI ont mené une politique d'accueil et d'assistance volontariste envers les Syrien·ne·s arrivant sur son territoire et ont autorisé aux réfugié·e·s le droit de travailler, d'avoir accès aux services de santé et de suivre une éducation[55].



SOURCE PHOTO: © BRITT WILLOUGHBY DYER / LEMON TREE TRUST.

Dans la région kurde, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugié·e·s (UNHCR) travaille avec les différents ministères concernés par la question des réfugié·e·s. Au sein du gouvernorat de Duhok, le Board of Relief and Humanitarian Affairs (BRHA), l'entité de coopération humanitaire et de développement, est l'acteur privilégié de la coopération avec l'UNHCR au niveau des institutions locales[56].

L'environnement opérationnel de l'UNHCR en Irak fédéral et au sein du KRI est donc très différent. Alors que le gouvernement fédéral peine à exercer une autorité forte et stable sur son territoire et notamment les provinces, la région est caractérisée par une certaine insécurité et instabilité. L'UNHCR, et plus largement la communauté humanitaire, a parfois du mal à engager des partenariats fonctionnels. Du côté du KRI, en dépit des conflits claniques intra-kurdes, les institutions du GRK sont globalement bien accueillies et légitimées par la population, la région est donc plutôt stable et bien gouvernée.

Les autorités du KRI sont en outre bien plus enclines à participer aux programmes d'aide internationale et à coopérer avec les acteurs humanitaires dont l'UNHCR, cela peut notamment s'expliquer par le fait que la grande majorité des réfugié·e·s et déplacé·e·s internes se trouvent au sein du KRI[57].

LA GESTION DU CAMP



SOURCE PHOTO: © BRITT WILLOUGHBY DYER / LEMON TREE TRUST.

LES GESTIONNAIRES DU CAMP

GESTION ET COORDINATION DU CAMP

La direction et la gestion de Domiz 1 est sous-traitée par le gouvernement local à la Barzani Charity Foundation (BCF)[58] depuis 2022 seulement selon la GIZ[59]. Jusqu'en 2021, la direction et la gestion du camp étaient confiées au BRHA, mis en place par le Gouvernement régional du Kurdistan spécifiquement pour cette tâche. Le travail de gestion est supervisé par l'UNHCR depuis la création du camp[60]. L'agence onusienne s'occupe notamment de l'enregistrement des personnes y résidant, des demandeur·euse·s d'asile et de la coordination des acteurs humanitaires du camp.



Barzani Charity
Foundation



UNHCR

AUTRES ACTEUR·ICE·S ESSENTIEL·LE·S

SANTÉ

Médecins sans frontières (MSF) est le principal acteur gestionnaire des infrastructures de santé jusqu'en 2015[61]. Après 2015, MSF reste cependant gestionnaire du centre de maternité jusqu'en 2017, date à laquelle l'organisation quitte le camp. La gestion du centre de santé et de la maternité reviennent au Département de la santé du Kurdistan (DoH)[62].

L'ONG italienne UPP ainsi que l'ONG Jiyan, qui opère au sein du Kurdistan, gèrent les soins qui touchent à la santé mentale[63]. L'organisation HARIKAR est également présente autour de la prévention contre les violences sexistes et sexuelles auprès de tous les différents publics du camp, en coordination avec le Fond des Nations unies pour la population (UNFPA)[64].



WASH

En 2021, le Fond des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) était en charge de soutenir financièrement la BRHA pour la maintenance et la gestion du système sanitaire[65] ainsi que l'ONG Qandil, son partenaire d'exécution principal dans la région du Kurdistan irakien.



ÉDUCATION ET AFFAIRES SOCIALES

-L'UNICEF.

-Le Département du travail et des affaires sociales de Duhok (DOLSA).

-Le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), qui propose notamment une assistance légale aux populations réfugiées[66].

-Save The Children.



STATUT DES RÉSIDENT·E·S ET PROTECTIONS INTERNATIONALES

LE DROIT APPLICABLE EN IRAK

L'Irak n'a pas ratifié la Convention de Genève de 1951 relative au statut de réfugié, ni son Protocole additionnel de 1967. Dans ce cadre, la protection internationale prévue pour les réfugié·e·s ne peut s'appliquer dans le pays, toutefois, cela n'implique pas l'absence totale de protection.

Il existe deux législations nationales concernant l'octroiement de la protection internationale :

- La Loi n°51 sur les réfugié·e·s politiques datée de 1971.
- La Loi 21-2010 qui crée le Ministère de la migration et du déplacement et prévoit la fourniture d'une assistance aux réfugié·e·s et aux déplacé·e·s internes[67].

Il est intéressant de noter que la Constitution irakienne proscrit également le refoulement, dans la continuité du droit international.

La loi de 1971 désigne comme réfugiée toute personne qui demande l'asile en Irak pour des raisons politiques ou militaires[68] et ne s'applique donc pas aux réfugié·e·s ayant fui leur pays pour d'autres raisons tel que des conflits armés. Aussi, la majorité des Syrien·ne·s ayant fui leur pays ne sont pas protégé·e·s par cette loi nationale[69]. Dans ce cadre, l'UNHCR avait mené, avec le gouvernement irakien, un projet de révision de cette loi mais celui-ci est écarté en 2018 à l'approche des élections et l'instabilité politique qui règne depuis n'a pas permis l'avancée du projet[70]. En 2016, Un memorandum of understanding (MoU) est passé entre l'UNHCR Irak et Le Comité permanent pour les affaires relatives aux réfugiés du Ministère de l'intérieur. Ce MoU prévoit de renforcer la protection des personnes déracinées et instaure que le gouvernement fédéral irakien sera chargé de l'enregistrement et de la délivrance des documents officiels des réfugié·e·s et demandeur·euse·s d'asile. L'UNHCR aura un rôle de conseiller et de soutien afin de faciliter la gestion de ces affaires relatives aux personnes réfugiées[71].

Concernant la région du Kurdistan, la Constitution de 2005 ne lui permet pas de légiférer en matière d'asile. En effet, selon l'article 110-5 : « Le gouvernement fédéral exerce la compétence exclusive dans (...) le règlement des questions de citoyenneté, naturalisation, résidence et du droit de demander l'asile politique »[72].

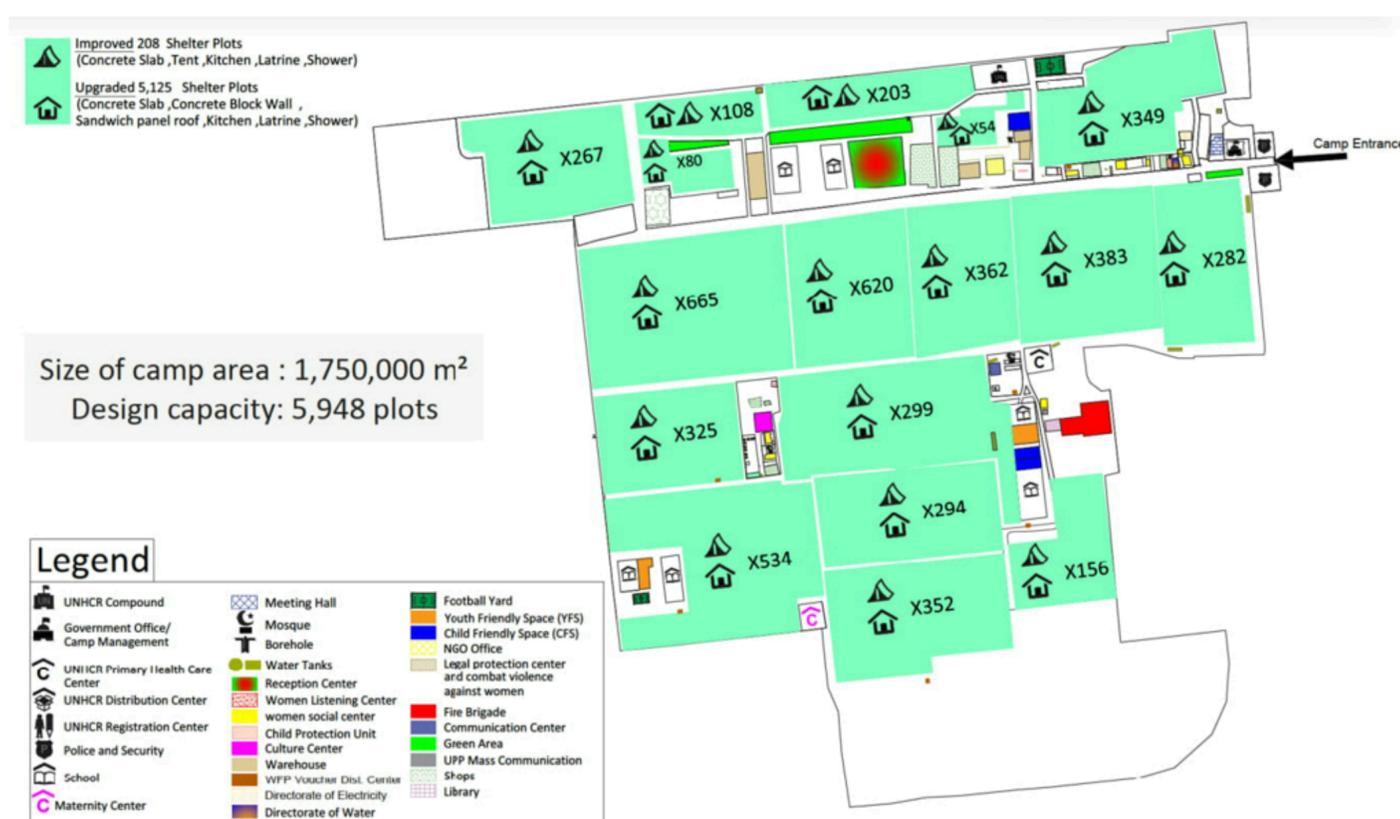
Pourtant dans les faits, il existe une gestion locale de la question des réfugié·e·s au sein du KRI. À ce titre, l'UNHCR signe en avril 2019 un MoU avec le Ministère du travail et des affaires sociales du KRI. Ce mémorandum instaure la poursuite de la collaboration et du partenariat opérationnel existant entre les deux parties pour la défense des droits des réfugié·e·s et déplacé·e·s internes au sein du KRI[73].

Dans le cas de Domiz 1, un rapport de l'UNHCR datant de 2023 indique que les résident·e·s du camp de Domiz 1 sont exclusivement des demandeurs et demandeuses d'asile Syrien·ne·s[74].

ENREGISTREMENT ET DOCUMENTATION

Un centre d'enregistrement est ouvert en 2015 et en avril 2016, une grande campagne de régularisation et de documentation est organisée dans le camp, afin de scanner et d'enregistrer l'iris de tous les résident·e·s dans la base de données ProGres et de délivrer à chaque personne un certificat de l'UNHCR selon leur statut[75]. Ces données biographiques et documents d'identité sont renouvelés et mis à jour régulièrement afin notamment d'ajuster les services d'assistance ciblée en fonction des situations de vulnérabilité des différents ménages[76]. En 2018, un nouveau centre d'enregistrement est créé, notamment afin de pouvoir combiner les activités de protection de l'UNHCR, de la BRHA et de HARIKAR[77].

SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP





ABRI ET HABITAT

Le camp de Domiz est situé dans une région où les conditions de vie liées à l'habitat peuvent être difficiles, notamment en terme de température puisque celles-ci oscillent entre -2 et 9°C entre Décembre et Février et atteignent jusqu'à 40 et 45°C de Juin à Septembre[78].

Selon un rapport de l'UNHCR publié en 2023, la situation des habitant·e·s du camp est la même en matière d'habitat[79] : chaque abri est construit de plein pied (2.5m de haut), constitué d'une dalle en béton en guise de base, des résident·e·s y ayant ajouté un carrelage. Les murs sont également en béton, des résident·e·s les ont laissés nus, d'autre les ont recouverts. Les toits sont faits de panneaux sandwich recouvrant une structure faite de barres de métal. Les toits en béton ne sont pas autorisés car ils permettraient aux résident·e·s de prétendre à la propriété de leur parcelle sous la loi irakienne. Chaque abri a en effet une parcelle propre de 104 à 114m² [80].



SOURCE PHOTO : © BRITT WILLOUGHBY DYER / LEMON TREE TRUST

Les conditions de vie dans le camp sont en amélioration depuis 2015, grâce aux différents projets de rénovation et de renforcement des abris menés par les résident·e·s ainsi que les gestionnaires du camp et leurs partenaires au fil des années mais également grâce au départ de nombreuses personnes du camp. En 2021 c'est l'UNHCR Duhok qui coordonnait et gérait l'amélioration des infrastructures via leur programme Shelter[81]. Dès 2015 ces programmes d'amélioration des infrastructures consistaient notamment dans la mise en place de bases en béton pour les abris, la construction de murs de protection et de séparation en béton, au renforcement des toits. Ces améliorations ne concernent toutefois pas tous les réfugié·e·s[82]. De plus, beaucoup de réfugié·e·s ont pris en charge l'amélioration de leurs abris sans attendre les programmes de l'UNHCR[83].

Tous les ménages du camp sont connectés au réseau électrique public alimenté par le Ministère de l'électricité qui fournit gratuitement en électricité.



SOURCE PHOTOS : © BRITT WILLOUGHBY DYER / LEMON TREE TRUST

Toutefois, afin de faire face aux coupures d'électricité fréquentes dans le camp comme dans le reste du pays, les résident·e·s se fournissent à leurs frais via des réseaux parallèles connectés à des générateurs collectifs privés[84]. La dépense des ménages pour le fonctionnement de ces générateurs diesel, représente environ 11% de leurs dépenses mensuelles[85]. Il y a quatorze de ces générateurs collectifs dans le camp qui sont gérés par une compagnie privée avec l'aval du gouvernement local[86]. Des études sont menées dans le camp depuis début 2022 par l'UNHCR, Atmosfair et l'Université américaine du Kurdistan, avec le soutien de la Fondation Selco dans le camp afin d'étudier la possibilité d'installer un nouveau système énergétique durable centré autour de l'installation d'une centrale photovoltaïque. Les principaux objectifs sont d'améliorer la fourniture d'électricité, la réduction des émissions carbone et la baisse des dépenses en électricité[87].

Concernant le chauffage, les résident·e·s, et notamment les plus vulnérables, sont fournis par l'UNHCR en kérosène et reçoivent des kits de biens pour l'hiver, notamment des couvertures[88]. La source principale de gaz utilisée pour la cuisine est le gaz et pétrole liquéfié (LPG), les bombonnes de LPG sont faciles à obtenir car un service du camp les distribue sur commande. La bombonne de taille classique coûte autour de IQD 9000 (6.17\$) et 75% des ménages utilisent une bombonne au mois. 4% en utilise moins d'une et 17% utilisent deux bombonnes ou plus, donc pour une dépense par mois autour de IQD 18000 (12.34\$) ou plus[89]. Environ 20% des résident·e·s ont opté pour un appareil électrique pour la cuisine tel qu'un réchaud électrique ou une plaque chauffante généralement utilisé sur le réseau public et non les générateurs collectifs en raison de leur caractère énergivore.

SERVICES SANITAIRES ET ACCÈS À L'EAU

Le camp dispose de cinq forages pour l'approvisionnement en eau et selon l'UNHCR ces forages ont une capacité suffisante pour couvrir la demande en eau de l'ensemble du camp[90].

La majorité des abris ont l'eau courante, via des citernes présentes au niveau de chaque bloc. Les ménages n'ayant pas de citerne au sein de leur bloc sont livrés en eau par des camions. En 2016, l'ensemble du camp était connecté au réseau d'eau courante, le transport d'eau par camion s'est alors interrompu. De plus, une unité d'osmose inverse est installée, ce qui permet la filtration de l'eau et donc l'accès à une eau de meilleure qualité[91]. En outre, les foyers sont équipés en jarres de stockage d'eau[92]. Des opérations de maintenance du réseau d'eau sont faites régulièrement. En 2018 il y avait à disposition l'équivalent de 70L d'eau par personne par jour, ce qui est largement supérieur aux standards minimums établis par l'Organisation des Nations unies (ONU)[93].

En termes d'installations sanitaires, chaque bloc du camp est équipé en latrines et en douches, celles-ci sont régulièrement améliorées. En 2016 il y avait un ratio de six personnes par douche et par latrine[94]. Le réseau de traitement et d'assainissement des eaux usées a été mis en place dès les premières années de création du camp mais dont la durée de vie a été pensée à court terme, ce qui le rend coûteux à entretenir[95]. L'évacuation des eaux sales issues de l'usage domestique et celle des eaux usées des toilettes se fait séparément. Les premières sont évacuées depuis les abris du camp via les égouts[96] puis, une fois rejointes par les eaux du ruissellement, elles sont acheminées par canaux vers le réseau d'évacuation naturel du bassin hydrographique du barrage de Mossoul[97]. Les eaux usées issues des toilettes sont évacuées dans des cuves de rétention ou fosses septiques[98].

Un ramassage d'ordures régulier est organisé dans le camp et en 2016 l'UNHCR indiquait qu'un jour de nettoyage du camp avait été établi[99].



ACCÈS À LA NOURRITURE

Des vouchers sont distribués chaque mois dès les premières années de création du camp, notamment par le Programme alimentaire mondial (PAM), et sont valables dans certaines échoppes du camp[100]. Certain-ne-s réfugié-e-s cultivent des jardins personnels depuis leur arrivée dans le camp[101] et reçoivent une assistance pour appuyer leur production de légumes et la bonne tenue de leurs jardins[102]. Dans ce cadre, l'ONG Lemon Tree Trust (LTT) joue un rôle important puisqu'elle est notamment responsable de l'ouverture et de la gestion de jardins partagés ainsi que la création de serres pour faire pousser des denrées qui sont ensuite distribués aux plus vulnérables[103].

L'ONG supervise notamment la vie de son jardin partagé, le « Azadi Community Garden » dont toute une section est réservée aux femmes, où sont mis à dispositions des familles des parterres de 4m sur 2m afin de cultiver les légumes et plantes de leurs choix.



L'ONG fournit graines, engrais, outils et conseils et les réfugié·e·s sont libre de faire pousser des plantes de leur choix et d'utiliser les récoltes à leur guise (pour la consommation personnelle ou la revente[104]). LTT fournit de la farine et met à disposition un four à pain pour les résident·e·s et distribue également des œufs issus de poules pondeuses[105].

En outre, des formations aux techniques et technologies agricoles, au marketing ou encore relatives à l'apiculture ont été organisées au sein du camp[106].



SOURCE PHOTOS : © BRITT WILLOUGHBY DYER / LEMON TREE TRUST



ACCÈS AUX SOINS

En 2023, l'UNHCR indique qu'il y a deux principales infrastructures de santé[107], créées en 2013, et 2014[108]. Également en 2014, une maternité est ouverte dans le district Sarbasti du camp et est gérée depuis par MSF[109]. Selon l'UNHCR, ces trois infrastructures assurent les soins de base, les résident·e·s nécessitant des soins spécifiques consultent à l'extérieur du camp. Il est estimé en 2023 qu'environ 2.5% des résident·e·s souffraient d'un problème médical sérieux, de même que 2.5% présentaient un handicap[110]. Des points de santé secondaires sont également ouverts dans le camp.

MSF a été un acteur important du camp jusqu'en 2018, menant des consultations de médecine générale, de santé mentale, de santé reproductive, de même que la distribution de kits d'hygiène et l'organisation d'opérations de vaccinations : notamment la rougeole[111] ou le choléra[112]. L'organisation s'est retirée en 2015 de la gestion des centres de médecine générale au profit de la Direction générale de la santé de la ville de Duhok (DoH) en coopération avec les services de l'ONU, ses actions se sont concentrées à la gestion de la maternité[113]. L'organisation se retire complètement du camp en 2018. Les infrastructures de santé sont aujourd'hui gérées par la DoH en coordination avec les agences onusiennes.

De son côté, l'organisation HARIKAR fait de la prévention sur les violences sexuelles et sexistes auprès des différents publics du camp[114]. L'organisation italienne UPP et l'ONG Jiyan, basée au Kurdistan, s'occupent de services tournés vers la santé mentale[115].

COVID-19

Depuis le début de la crise du COVID-19, c'est l'UNHCR qui a appuyé et coordonné le secteur de la santé en Irak afin notamment d'assurer l'inclusion des réfugié-e-s et déplacé-e-s internes aux plans de vaccination nationaux[116]. L'UNHCR et la DoH ont inauguré, à Domiz-1 le 13 juillet 2021, la première unité de vaccination contre la COVID-19 du gouvernorat de Duhok[117]. L'unité est un centre public accessible aux habitant-e-s du camp mais également aux personnes réfugiées vivant dans les aires urbaines proches[118]. La mise en place de cette unité est le produit des efforts croisés du DoH ainsi que du Département de la migration et de la réponse de crise (DMCR) du KRI. D'autres partenaires ont également apporté leur soutien, dont notamment Peace Winds, une ONG japonaise, l'Organisation d'aide au développement suédoise (SWEDO) ainsi que la Barzani Charity Foundation (BCF). L'UNHCR s'est chargé d'informer et de sensibiliser la population du camp autour du vaccin[119].



ACCÈS À L'ÉDUCATION

En 2018, il y avait neuf écoles répertoriées dans le camp selon l'UNHCR[120]. En 2023 l'agence onusienne en identifie huit, pour une capacité de 7 655 élèves[121]. La plupart sont installées dans des préfabriqués prévus à cet effet. Certaines écoles accueillent également des enfants de Domiz 2 ainsi que des réfugié-e-s vivant dans les zones urbaines environnantes, ces enfants étaient au nombre de 120 en 2016 selon l'UNHCR. Le transport était organisé pour amener ces enfants jusqu'à Domiz 1[122].

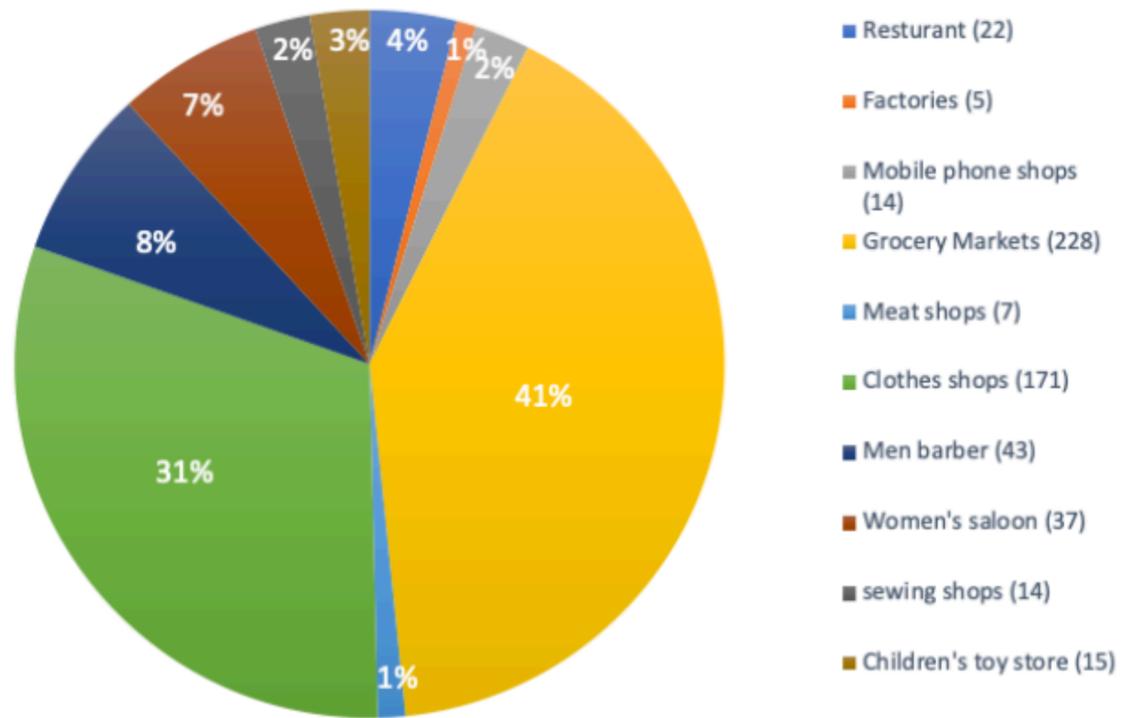
De plus, différents programmes de protection de l'enfance sont organisés dans le camp via des activités récréatives animées par l'UNHCR, l'UNICEF et Acted, le Département du travail et des affaires sociales (DOLSA) de la ville de Duhok ou encore Save the Children[123].

En 2015, 78% des enfants du camp étaient scolarisés, ils étaient plus que 58% en 2018[124].

ACCÈS À L'EMPLOI

De nombreux·ses résident·e-s travaillent dans le domaine de la construction, de l'industrie manufacturière ou du bâtiment (autour de 28%), mais également dans le domaine ménager (également 28%)[125]. On trouve divers commerces dans le camp comme des échoppes alimentaires, de location de robes de mariée, de réparation d'antennes paraboliques, ainsi que des petits cafés[126].

Le diagramme suivant présente une vue d'ensemble des différents commerces présents dans le camp, notamment concentrés au niveau dans rues principales[127]:



Item	Average (IQD)	Cost	Percentage of Expenses
Food	245,266		52%
Health	89,841		19%
Transport	34,523		7%
Internet/wifi	15,176		3%
Household Appliances	8,565		2%
Clothes	17,013		4%
LPG	11,299		2%
Diesel Generator	50,818		11%
Total	472,591		

Le revenu mensuel moyen des résident-e-s du camp est de 450 000 IQD, soit environ 343\$[128]. Le tableau ci-contre détaille ces dépenses et le pourcentage que chaque catégorie représente par rapport à l'ensemble[129].

SOURCE PHOTO: © BRITT WILLOUGHBY DYER / LEMON TREE TRUST



PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS DES RÉSIDENT·E·S

EFFECTIVITÉ DES SERVICES À RELATIVISER

Selon les agences onusiennes, les camps irakiens « sont mal équipés pour répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés, ou pour leur fournir des services de base »[130].

HABITAT

Les températures dans la région de Domiz peuvent atteindre 50°C en été et les hivers sont rudes[131]. Dans ce contexte, les nombreuses coupures de courant, jusqu'à six heures par jour, rendent la vie des résident-e-s très difficile[132]. En effet, si les appareils basiques comme les lampes, ventilateurs ou télévision peuvent fonctionner sans problème sur le réseau relié au générateur collectif diesel, les appareils plus gourmands en énergie tel que les machines à laver, les chauffages électriques, et les réfrigérateurs ne peuvent fonctionner que branchés sur le réseau public[133]. De plus, de même que dans l'ensemble du KRI, la pénurie d'eau est un problème croissant au sein du camp en dépit d'un système de distribution d'eau censé couvrir la demande du camp[134].

Les tentes sont souvent inondées quand il pleut et le camp se transforme en « véritable champs de boue »[135]. En outre, 33% des ménages dépensent régulièrement pour faire face aux problèmes d'humidité qui engendrent de la moisissure sur les murs et aux fuites liées aux fortes pluies surtout en hiver. Si ces problèmes sont coûteux pour les ménages, ils sont également dangereux pour leur santé[136].



Le camp est, par ailleurs, situé dans une zone qui est sujette aux tremblements de terre. Ceux-ci sont généralement d'une magnitude faible ou moyenne qui n'engendrent pas ou peu de dégâts matériels et humains, toutefois la menace doit être prise en compte[137].

SANTÉ

Les infrastructures de santé présentes dans le camp sont limitées par rapport au nombre de résident·e·s et aux besoins. En outre, les problèmes de santé mentale sont un fléau trop peu traité alors que de nombreux résident·e·s souffrent de troubles émotionnels sévères. Ces cas touchent plus d'hommes que de femmes[138].

Les appareils utilisés par les résident·e·s, dont notamment les chauffages et les générateurs utilisés pour pallier les coupures d'électricité, sont très polluants et émettent des composants chimiques toxiques qui ont des effets désastreux sur l'environnement mais également la santé de la population[139].

EMPLOI

La majorité des réfugié·e·s n'ont accès qu'à des emplois temporaires et ne peuvent pas travailler dans le secteur public qui est pourtant le secteur d'emploi principal au sein du KRI[140]. De plus, les quelques emplois existants sont peu rémunérés par rapport au coût de la vie dans le camp. En effet, le revenu moyen d'un ménage par mois est de 450 000 IQD, c'est à-dire environ 343\$, pour des dépenses mensuelles moyenne de 473 000 IQD, soit environ 360\$[141].

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire a eu un grand impact sur la vie du camp et des ménages. En effet, les résident·e·s ont indiqué avoir été affecté·e·s par la hausse des prix et la baisse des opportunités d'emploi directement liées à la pandémie et les mesures de restriction et de fermetures strictes.

Ce sont avant tout les familles dépendant des revenus de résident·e·s travaillant dans les domaines de la construction qui ont été particulièrement touchées. En outre, la crise sanitaire a également eu pour conséquence la hausse des prix du carburant à l'échelle mondiale, mais également la dévaluation du dinar irakien, touchant directement les personnes résidants dans le camp[142]. Pour l'UNHCR, « compte tenu des événements mondiaux, il est peu probable que ces tendances s'inversent à court ou moyen terme » [143].

Selon le rapport du Plan Régional pour les Réfugiés et la Résilience (3RP), « Le manque d'accès à l'emploi durable et aux moyens de subsistance a été exacerbé par les restrictions imposées par le COVID et reste la cause première de nombreux problèmes de protection, notamment l'augmentation de la violence basée sur le genre, du travail et du mariage des enfants, la réduction de la consommation alimentaire et l'accroissement de l'endettement, et a conduit à une augmentation marginale des retours vers la Syrie »[144].

ÉDUCATION

Le taux de scolarisation des enfants du camp est en baisse depuis 2015. La capacité d'accueil des écoles du camp est insuffisante par rapport à la demande, les classes sont donc très souvent surpeuplées. En raison de ces capacités d'accueil limitées, les enfants sont contraints de suivre les cours soit le matin soit l'après-midi, roulement nécessaire à ce qu'un maximum d'enfants ne soient pas totalement déscolarisés[145]. En outre, les enfants qui ont des besoins spéciaux ne bénéficient pas d'une scolarisation adaptée et beaucoup sont donc déscolarisés[146].

Selon l'UNHCR, la qualité des programmes scolaires n'est pas optimale, certaines écoles ne suivent pas forcément les programmes formels, et ce notamment en raison du manque de moyens et de formations. En effet, alors qu'il est difficile de rémunérer correctement les professeur·e·s dans le camp, les postes n'attirent pas. De plus, les infrastructures sont peu adaptées à l'habitat et notamment aux fortes chaleurs[147].

INSÉCURITÉ ET VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

Très peu de données existent sur l'état des violences et violations des droits humains dans le camp de Domiz 1. Toutefois, selon l'UNHCR, la violence basée sur le genre et notamment la violence domestique est un fait dans le camp mais est très difficile à appréhender, notamment en raison de la honte qui est associée à ces cas et la stigmatisation que cela entraîne pour les femmes concernées[148].

CRISE DE L'ASSISTANCE HUMANITAIRE

Selon l'UNHCR, l'état de la sécurité alimentaire des populations encampées au sein du KRI s'est largement détériorée ces dernières années. A titre d'exemple, en 2020, 36% des réfugié·e·s vivant au sein d'un camp estimait être en situation d'insécurité alimentaire, contre seulement 14% en 2021. D'après l'UNHCR, ce sont 86 % des réfugié·e·s résidants au sein des camps du KRI qui sont « en situation d'insécurité alimentaire ou sont vulnérables à l'insécurité alimentaire » en 2021[149].

Cela est notamment dû à la diminution de fonds alloués à l'aide humanitaire, véritable problème pour la gestion des camps du KRI et les conditions de vie des résident·e·s. En effet, cela oblige les acteurs humanitaires et gestionnaires des camps à supprimer ou cibler des aides qui étaient auparavant délivrées à tout le monde. C'est notamment le cas de l'aide alimentaire, qui, parallèlement à la baisse de cette aide, est seulement distribuée aux ménages les plus vulnérables, avec des critères de vulnérabilité qui ciblent un nombre de bénéficiaires toujours plus réduit.

En outre, la baisse voire la suppression des fonds de l'UNICEF impactent les services d'éducation dans les camps du KRI[150].

De plus, la baisse des financements alloués à l'assistance humanitaire met à mal le processus de transition entamé par les acteurs et actrices de la question de personnes réfugiées visant à passer d'une situation d'assistance humanitaire d'urgence à une approche mettant l'accent sur l'intégration à plus long terme des personnes réfugiées au sein du système national et de la vie locale[151].

En effet, de nombreux organismes ont dû arrêter leurs interventions humanitaires locales, notamment dans les gouvernorats de Duhok et de Sulaymaniyah, en raison de cette crise de financement[152]. Or ces financements permettent notamment d'améliorer les initiatives de « renforcement des capacités » existant localement afin de garantir la protection et l'inclusion socioéconomique des populations réfugiées[153].

MANQUE DE DOCUMENTATION

La majorité des Kurdes Syrien·ne·s réfugié·e·s au sein de KRI ont un droit de résidence légal et renouvelable selon l'UNHCR.

Il est intéressant de noter que pour:

8%

de ces Syrien·ne·s réfugié·e·s, le document qui leur est délivré pour justifier de leur droit de résidence dans le KRI est leur premier document officiel gouvernemental.

De plus, une personne réfugiée syrienne dans le gouvernorat de Duhok sur douze est apatride, c'est-à-dire sans nationalité reconnue officiellement. La majorité de ces personnes ont été privées de droits à la citoyenneté par la Syrie à la suite du recensement de 1962[154].

En octobre 1962, le gouvernement syrien mène un recensement exceptionnel dans le gouvernorat d'al-Hasakah, une région à prédominance kurde. Le recensement se déroule sur une journée et les familles sont tenues de présenter des preuves de résidence en Syrie depuis 1945[155]. Les personnes en mesure de présenter des documents conformes aux attentes ont été enregistrées comme citoyen·ne·s syrien·ne·s. Les personnes ayant présenté des documents ne répondant pas aux exigences en termes de résidence ont été enregistré·e·s comme « **anajib** », c'est-à-dire « étrangers » en arabe. Enfin, les personnes n'ayant pas présenté de document ou ne s'étant pas présentées lors de cette journée de recensement n'ont pas été enregistrées et sont considérées comme « **maktoumeen** », c'est-à-dire « dissimulés » ou « cachés » en arabe, leur résidence en Syrie est donc illégale.

Ces populations exclues de la nationalité syrienne, « maktoumeen » comme « anajib », étaient largement désavantagées en termes d'accès à l'emploi, aux services de santé et d'éducation en Syrie. De plus, leurs enfants héritent du même statut[156].

En avril 2011, le gouvernement syrien passe un nouveau décret, le décret 49 qui assure aux « anajib » la nationalité syrienne et en 2015, 105 000 « anajib » avait obtenu la nationalité grâce à ce décret[157]. Toutefois, certain·e·s syrien·ne·s n'ont pas fait usage de ce décret, et sont donc toujours désigné·e·s comme « anajib », soit en raison de la difficulté de se déplacer dans le contexte du conflit syrien, soit à cause du manque ou de l'absence d'informations autour de la procédure, ou encore pour des questions de coût. En outre, ce décret ne mentionne pas les personnes désignées en Syrie comme « maktoumeen » et des études indiquent que la majorité a fui le pays[158].

Au sein du KRI, aucune différence n'est faite entre les Syrien·ne·s ayant la nationalité et les « anajib » et « maktoumeen », toutes et tous ont un droit de résidence ainsi qu'un droit à une assistance humanitaire. En effet, le GRK et l'UNHCR n'enregistrent pas, et donc ne considèrent pas, ce statut ou ce non-statut comme déterminant ou limitant pour l'accès à leurs services[159].

Les Syrien·ne·s « anajib » vivant au sein des camps et des zones urbaines du gouvernorat de Duhok[160] ont indiqué que leur accès aux services de santé et d'éducation dans le KRI est meilleur qu'en Syrie, même si leurs possibilités d'accéder à un emploi reste compliqué à Duhok. De même, les Syrien·ne·s « maktoumeen » ont fait part des améliorations significatives qu'ils et elles ont constaté en termes de liberté de circulation et d'accès aux services de santé et d'éducation. En revanche, ils et elles notent des difficultés à assurer une source de revenu stable et convenable au sein du KRI, de la même manière que les Syrien·ne·s réfugié·e·s ayant la nationalité[161].

Pour autant, le KRI n'apporte pas à ces populations « anajib » et « maktoumeen » de solutions à leur absence de nationalité et ne compense donc pas les difficultés spécifiques liées à ces statuts. Ces Syrien·ne·s apatrides ont en effet des bases bien plus fragiles que les ressortissant·e·s ayant la nationalité syrienne, ce qui les rend plus vulnérables lors de leur déplacement[162]. A titre d'exemple, leur statut d'apatride impacte jusqu'au sein du KRI la possibilité pour leurs enfants de participer à certains parcours éducatifs, et les coupent de certaines opportunités professionnelles.

De façon globale, leur statut d'apatride impacte leur capacité à envisager et obtenir des solutions durables, que ce soit sur place au sein du KRI, en déplacement dans une tierce destination, notamment l'Europe, ou dans le cadre d'un retour vers la Syrie[163].

PERSPECTIVES D'AVENIR ET LA QUESTION DU RETOUR

De façon générale, les réfugié·e·s vivant au sein des camps du KRI n'envisagent que peu le retour en Syrie, du moins à court terme. Les rapports faits par l'UNHCR font plutôt état de stratégies d'intégration de ces réfugié·e·s au sein des communautés hôtes que de facilitation du retour.

Selon une étude réalisée auprès d'apatrides issu·e·s de Syrie dans le gouvernorat de Duhok, dont notamment certain·e·s vivent à Domiz 1, la plupart comptent rester au sein du KRI, à moyen terme du moins.

C'est le cas de 61% des « maktoumeen » de Syrie et de 86% des « ajanib » de Syrie[164].

En effet, selon un rapport conduit par le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) auprès de Syrien·ne·s réfugié·e·s au sein du gouvernorat de Duhok, dont notamment des résident·e·s des camps de Domiz 1 et 2 : « **94% des maktoumeen et ajanib ont rapporté ne pas avoir l'intention de retourner en Syrie à l'avenir** » [165].

Pour ces Kurdes de Syrie, leur accès au droit de résidence ainsi que leur forte intégration culturelle et sociale au sein du KRI est un argument de taille à leur refus de rentrer en Syrie, où ils et elles ont déjà des droits limités. De plus, certains craignent de devoir accomplir le service militaire qu'ils ont contourné, ou d'être arrêtés et détenus en raison de ce contournement. Cette peur du service militaire en Syrie est également l'un des principaux arguments mis en avant par les Syrien·ne·s ayant la nationalité pour expliquer leurs réticences au retour.

D'autres, notamment les populations considérées comme « maktoumeen », craignent d'être arrêtées à un checkpoint sans avoir de papiers officiels pour pouvoir prouver leur nationalité syrienne. Concernant les Syrien·nes « anajib » qui pourraient prétendre à la citoyenneté grâce au décret de 2011, ils n'ont pas de certitudes qu'ils seront exemptés de service militaire, ce qui conditionne leur désir de rester en Irak.

Si la majorité des Kurdes syrien·ne·s réfugié·e·s au sein du KRI, dont les résident·e·s de Domiz 1, n'envisagent pas le retour en Syrie à court terme, certain·e·s envisagent le déplacement vers un autre pays[166].

A titre d'exemple:

33% des Syrien·ne·s « maktoumeen » souhaitent quitter l'Irak pour un autre pays.

9% des Syrien·ne·s « anajib » souhaitent quitter l'Irak pour un autre pays.

Or, leur statut d'apatride pourrait constituer un frein à toute protection légale et demande d'asile.

En effet, selon Dana Swanson et and Caroline Zullo, « **Les Syrien·ne·s apatrides demandant l'asile en dehors de la région [du Moyen-Orient] font face à des problèmes de crédibilité, de logistique, des problèmes administratifs** » au moment des procédures de détermination de leur statut de protection[167].

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- [1] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, UNHCR, 2015, p. 1
- [2] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, UNHCR, 2018, p. 1
- [3] GIZ, Domiz 1 Syrian Refugee Camp, SFD Promotion Initiative, 2021, p. 10
- [4] Christophe Ayad et al., « Comprendre la montée en puissance de l'Etat islamique en cinq minutes », *Le Monde*, 27 juin 2014 (en ligne : https://www.lemonde.fr/proche-orient/video/2014/06/27/comprendre-la-montee-en-puissance-de-l-eiil-en-cinq-minutes_4446907_3218.html, consulté le 13 juillet 2020)
- [5] « Syrie, neuf ans de guerre », dans l'émission ARTE Reportage, 18 décembre 2019, 18 min (en ligne : <https://www.arte.tv/fr/videos/086089-126-A/syrie-neuf-ans-de-guerre/>, consulté le 11 juillet 2020)
- [6] « Idlib, une nouvelle catastrophe humanitaire en Syrie? », dans l'émission L'invité des matins, France Culture, 27 février 2020, 18' (en ligne : <https://www.franceculture.fr/emissions/invite-des-matins/idlib-une-nouvelle-catastrophe-humanitaire-en-syrie>, consulté le 14 juillet 2020)
- [7] L. Vignal, « Répression, déplacements forcés et destructions urbaines en Syrie », Presses Universitaires de France, no 11, mars 2015, p. 38
- [8] UNHCR, « Urgence Syrie », s. d. (en ligne : <https://www.unhcr.org/fr-fr/urgence-en-syrie.html> ; consulté le 11 juillet 2020)
- [9] *Le Monde Diplomatique*, « Le combat kurde en chiffres et citations », *Le Monde diplomatique* en ligne, février 2020 (en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/169/A/61295>, consulté le 21 avril 2023)
- [10] Il existe également des enclaves turkmènes et chrétiennes mais celles-ci sont minoritaires. Voir Fabrice BALANCHE, « Irak et Syrie: les autonomies kurdes menacées », sur *Le Grand Continent*, 13 février 2023 (en ligne : <https://legrandcontinent.eu/fr/2023/02/13/irak-et-syrie-les-autonomies-kurdes-menacees/>, consulté le 19 avril 2023)
- [11] Idée d'un Etat en formation. Culture Monde, Kurdistan irakien : une fragile autonomie, *France Culture*, vol. 3/3, 18 janvier 2023, 10'30". <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/cultures-monde/kurdistan-irakien-une-fragile-autonomie-5997940>
- [12] Dana Swanson et Caroline Zullo, Understanding statelessness among Syrian refugees in the Kurdistan Region of Iraq, Norwegian Refugee Council, 2022, p. 5
- [13] UNHCR Erbil, Iraq: Syrian Refugees Statistics, 2022
- [14] UNHCR Erbil, Iraq: Syrian Refugees Statistics, op. cit.
- [15] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2018, op. cit., p. 2
- [16] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, UNHCR, 2023, p. 38
- [17] MSF, « Irak - MSF intensifie ses activités dans le camp de réfugiés syriens de Domiz », avril 2013 (en ligne : <https://www.msf.fr/actualites/irak-msf-intensifie-ses-activites-dans-le-camp-de-refugies-syriens-de-domiz>, consulté le 27 mars 2022)
- [18] ShelterBox, « Business as usual at Domiz refugee camp - Iraq », sur ReliefWeb, 4 décembre 2012 (en ligne : <https://reliefweb.int/report/iraq/business-usual-domiz-refugee-camp>, consulté le 27 mars 2022)
- [19] UNHCR, Camp profile - Domiz Refugee Camp, UNHCR, 2013
- [20] GIZ, Domiz 2 Syrian Refugee Camp Kurdistan Region of Iraq, SFD Promotion Initiative, 2021, p. 13
- [21] UNHCR, Domiz 1 Refugee Camp profile, collaboration multi-agence, 2014
- [22] GIZ, Domiz 1 Syrian Refugee Camp, op. cit., p. 12
- [23] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 15

- [24] Ibid., p. 39
- [25] GIZ, Domiz 1 Syrian Refugee Camp, op. cit., p. 10
- [26] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 15
- [27] GIZ, Domiz 1 Syrian Refugee Camp, op. cit., p. 12
- [28] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 15
- [29] UNHCR Erbil, Iraq: Syrian Refugees Statistics, op. cit.
- [30] Ibid.
- [31] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 17
- [32] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2018, op. cit., p. 1
- [33] UNHCR, Camp profile - Domiz Refugee Camp, op. cit.
- [34] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 17
- [35] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2018, op. cit.
- [36] Concept utilisé par les agences onusiennes et donc par le système humanitaire mondial pour désigner le fait que les mineur-e-s déplacé-e-s font face à des risques liés du fait de leur déplacement. Pour plus de détail voir Executive Committee of the High Commissioner's Programme, Children at risk, UNHCR, 2007
- [37] En sachant que ces graphiques sont réalisés selon les données récoltées par l'UNHCR qui sont censées être représentatives mais qui peuvent être limitées.
- [38] Fabrice Balanche, « Irak et Syrie », op. cit.
- [39] Culture Monde, Kurdistan irakien : une fragile autonomie, op. cit.
- [40] Observatoire européen de sécurité, « Constitution Irak, 2005 », sur Digithèque de matériaux juridiques et politiques, 2005 (en ligne : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/iq2005.htm>, consulté le 21 avril 2023)
- [41] Le Monde avec AFP, « Les principaux points de la Constitution irakienne », Le Monde.fr, 14 octobre 2005 (en ligne : https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2005/10/14/les-principaux-points-de-la-constitution-irakienne_699384_3218.html, consulté le 17 avril 2023)
- [42] Fabrice Balanche, « Irak et Syrie », op. cit.
- [43] Culture Monde, Kurdistan irakien : une fragile autonomie, op. cit.
- [44] Ibid.
- [45] Ibid.
- [46] Il y aurait 3 000 à 4 000 forces armées turques basées au KRI, une centaine de bases militaires turques et une coopération sécuritaire forte avec le PDK, parti kurde du clan Barzani. Culture Monde, Kurdistan irakien : une fragile autonomie, op. cit.
- [47] Ibid.
- [48] Ibid.
- [49] Fabrice Balanche, « Irak et Syrie », op. cit.
- [50] Ibid.
- [51] Culture Monde, Kurdistan irakien : une fragile autonomie, op. cit.
- [52] Fabrice Balanche, « Irak et Syrie », op. cit.
- [53] Ibid.
- [54] Ibid.
- [55] Alain-Guy Sipowo, « Les réfugiés syriens au Moyen-Orient entre vide juridique et instabilité chronique », Études internationales, vol. 49, no 2, 2018, p. 301
- [56] Pierre Townsend et al., UNHCR Country Portfolio Evaluation: Iraq, UNHCR, 2020, p. 28

[57] Ibid.

[58] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 15

[59] GIZ, Domiz 1 Syrian Refugee Camp, op. cit., p. 15

[60] Ibid., p. 4-5

[61] Camp de réfugiés de Domiz, Nord de l'Irak, 22 janvier 2018, 1:19 (en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=RufWEuRxAWA>, consulté le 27 mars 2022)

[62] Ibid.

[63] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, UNHCR, 2016

[64] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2018, op. cit.

[65] GIZ, Domiz 1 Syrian Refugee Camp, op. cit., p. 15

[66] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 15

[67] Pierre Townsend et al., UNHCR Country Portfolio Evaluation: Iraq, op. cit., p. 26

[68] UNHCR, Submission by the United Nations High Commissioner for Refugees For the Office of the High Commissioner for Human Rights' Compilation Report – Universal Periodic Review: The State of Iraq, UNHCR, 2013, p. 1 et 4. Pour les réfugiés dont la protection est couverte par la Loi de 1971, leur statut est délivré par le Comité Permanent du Ministère de l'Intérieur et l'obtention du statut et de la carte légale attestant du statut permet au détenteur un panel de droits dont notamment le droit de travailler dans le secteur privé, avoir accès à une aide alimentaire, droit à des soins, une éducation et une représentation légale.

[69] Pierre Townsend et al., UNHCR Country Portfolio Evaluation: Iraq, op. cit., p. 26

[70] Ibid.

[71] Ibid.

[72] Observatoire européen de sécurité, « Constitution Irak, 2005 », op. cit.

[73] UNHCR Erbil, « Kurdistan Regional Government signs a Memorandum of Understanding with UNHCR Iraq to support the national social protection and promote the inclusion of Refugees in Kurdistan Region of Iraq », 2019

[74] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 17

[75] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2016, op. cit.

[76] Ibid.

[77] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2018, op. cit.

[78] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 15. Pour une présentation plus détaillée des conditions climatiques voir pages 38-39 de ce même rapport.

[79] Ibid., p. 17-18

[80] Ibid., p. 18

[81] GIZ, Domiz 1 Syrian Refugee Camp, op. cit., p. 15

[82] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2018, op. cit.

[83] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2016, op. cit.

[84] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 7

[85] Ibid.

[86] Ibid., p. 15

[87] Ibid., p. 7

[88] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2018, op. cit.

[89] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 16

[90] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 39

- [91] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2016, op. cit.
- [92] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2015, op. cit.
- [93] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2018, op. cit.
- [94] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2016, op. cit.
- [95] GIZ, Domiz 1 Syrian Refugee Camp, op. cit., p. 3
- [96] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2016, op. cit.
- [97] GIZ, Domiz 1 Syrian Refugee Camp, op. cit., p. 3
- [98] Ibid.
- [99] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2016, op. cit.
- [100] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2016, op. cit.
- [101] Action Aid Association, Women Refugee Voices from Asia and Africa: Travelling for Safety, s. l., Taylor & Francis, 2021
- [102] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2018, op. cit.
- [103] Lemon Tree Trust, « Stories », sur lemontreetrust.org, s. d. (en ligne : <https://lemontreetrust.org/film-and-interactive/>, consulté le 7 mai 2023) ; Lemon Tree Trust, « Life in Domiz 1 camp: your questions answered », sur Lemon Tree Trust, 20 novembre 2021 (en ligne : <https://lemontreetrust.org/news/life-in-domiz-1-camp/>, consulté le 10 novembre 2022)
- [104] Lemon Tree Trust, « Stories », op. cit.
- [105] Andrew Adam-Bradford et al., Transforming land, Transforming lives. Greening Innovation and Urban Agriculture in the Context of Forced Displacement, Lemon Tree Trust, 2020
- [106] Camp de réfugiés de Domiz, Nord de l'Irak, op. cit.
- [107] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit.
- [108] UNHCR, Camp profile - Domiz Refugee Camp, op. cit. ; UNHCR, Domiz 1 Refugee Camp profile, op. cit.
- [109] UNHCR, Camp profile - Domiz Refugee Camp, op. cit. ; UNHCR, Domiz 1 Refugee Camp profile, op. cit.
- [110] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 17
- [111] Réfugiés Syriens à Domiz, en Irak: le camp devenu ville, Dailymotion, 10 avril 2013, 3'13 (en ligne : <https://www.dailymotion.com/video/xywcho>, consulté le 27 mars 2022)
- [112] UNHCR, Camp profile - Domiz Refugee Camp, op. cit.
- [113] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2016, op. cit.
- [114] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2018, op. cit.
- [115] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2016, op. cit.
- [116] UNHCR, « First COVID-19 vaccination unit opens in Domiz-1 refugee camp in Duhok », 2021
- [117] Ibid.
- [118] Ibid.
- [119] Ibid.
- [120] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2018, op. cit.
- [121] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 17
- [122] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2016, op. cit.
- [123] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2018, op. cit.
- [124] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2015, op. cit. ; Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2018, op. cit.
- [125] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 18-19

[126] Action Aid Association, Women Refugee Voices from Asia and Africa, op. cit.

[127] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 19

[128] Ibid., p. 61. Les conversions IQD - USD sont calculées selon les taux du 12 avril 2023.

[129] Ibid. « LPG » correspond à Gaz et pétrole liquéfié.

[130] 3RP Syria, Regional strategic Overview 2023, UNHCR, 2023, p. 31

[131] Réfugiés Syriens à Domiz, en Irak, op. cit.

[132] Action Aid Association, Women Refugee Voices from Asia and Africa, op. cit.

[133] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 9

[134] Ibid., p. 39

[135] Réfugiés Syriens à Domiz, en Irak, op. cit.

[136] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 18

[137] Ibid., p. 39

[138] UNHCR Erbil, Domiz camp - Detailed Indicator Report, UNHCR, 2014, p. 1

[139] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 7

[140] 3RP Syria, Regional strategic Overview 2023, op. cit., p. 46

[141] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 61. Les conversions IQD - USD sont calculées selon les taux du 12 avril 2023.

[142] Ibid., p. 61-62

[143] Ibid., p. 62

[144] 3RP Iraq, 3RP Iraq Country Chapter 2021-2022, UNHCR, 2021, p. 17

[145] Technical, Economic, and Social Feasibility Study for the Implementation of a Sustainable Energy Solution for Domiz 1 Refugee Settlement, op. cit., p. 17

[146] Inter-sector agency interventions, Domiz 1 Camp Profile, 2018, op. cit.

[147] Ibid.

[148] Ibid.

[149] 3RP Syria, Regional strategic Overview 2023, op. cit., p. 31

[150] Pierre Townsend et al., UNHCR Country Portfolio Evaluation: Iraq, op. cit., p. 36

[151] 3RP Iraq, 3RP Iraq Country Chapter 2021-2022, op. cit., p. 48

[152] Ibid., p. 47

[153] Ibid.

[154] Dana Swanson et Caroline Zullo, Understanding statelessness among Syrian refugees in the Kurdistan Region of Iraq, op. cit., p. 9

[155] Ibid., p. 5

[156] Ibid.

[157] Ibid.

[158] Dana Swanson et Caroline Zullo, Understanding statelessness among Syrian refugees in the Kurdistan Region of Iraq, op. cit.

[159] Ce fait explique le manque de données sur le nombre de déplacé-e-s issu-e-s de Syrie n'ayant pas la nationalité syrienne au sein du KRI et l'impact qu'à l'absence de citoyenneté sur leur déplacement. Voir Ibid., p. 5-6

[160] Dont notamment certain-ne-s présent-e-s à Domiz 1.

[161] Dana Swanson et Caroline Zullo, Understanding statelessness among Syrian refugees in the Kurdistan Region of Iraq, op. cit., p. 11

[162] Ibid.

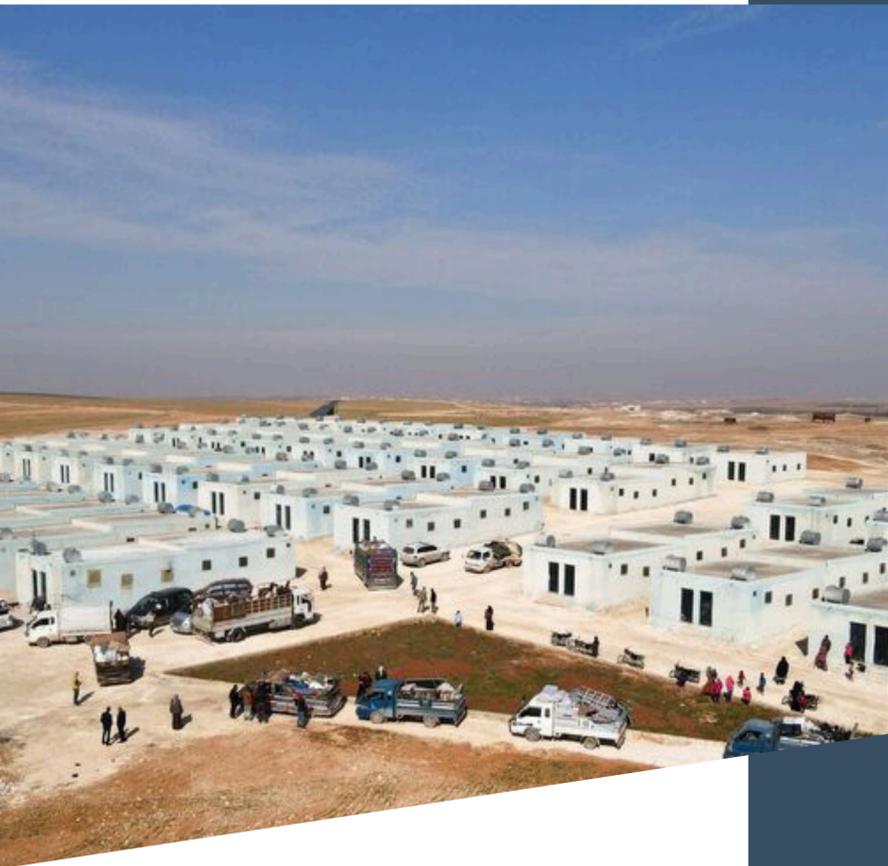
[163] Ibid., p. 4

[164] Ibid., p. 11-12

[165] Ibid.

[166] Ibid., p. 15

[167] Ibid., p. 12



NOUS VOUS REMERCIONS DE L'INTÉRÊT QUE VOUS PORTEZ À CETTE PUBLICATION DE L'OBSERVATOIRE DES CAMPS DE RÉFUGIÉS.

Ce document a été préparé sous la collaboration de :

Rédaction du document par **Pola Anquetil-Barba**
Constitutrice Zone Afrique du Nord et Moyen-Orient

Relecture du document par **Adèle Maudeux et Yan Bylon**
Contributeur-ices Comité Editorial

Cette publication doit être citée comme suit : Observatoire des Camps de Réfugié-e-s , *Camp de Domiz*, Paris, 2024.

Contribution reçue par le comité éditorial le **01/07/2025**
Validée par le comité éditorial le **27/07/2025**

Toute reproduction totale ou partielle de cette œuvre doit être autorisée par l'Observatoire des camps de réfugiés (OC-R), division des documents et des publications contact@o-cr.org


L'OBSERVATOIRE
des camps de réfugiés



<https://o-cr.org/>

Instagram OC-R

Facebook OC-R

LinkedIn OC-R

Publication de l'OC-R
Copyright © Observatoire des camps de réfugiés
Tous droits réservés
2022